



L'ÉCHO des Lanches



N°16
BULLETIN MUNICIPAL
DÉCEMBRE 2021



Joyeuses
Fêtes



P.4-8

VIE COMMUNALE

- Cérémonies du 11 Novembre et Relais de la flamme en Haute-Savoie..... P.4
- Chaleur et convivialité au repas de nos Aînés..... P.5
- Une centenaire à Montagny-les-Lanches..... P.6-7
- Belle mobilisation du Conseil Municipal des enfants..... P.7
- Inscription liste électorale..... P.8
- Urbanisme..... P.8



P.9

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Travaux sur le chemin des Lanches..... P.9
- Travaux Route du Crêt..... P.9
- Rénovation des installations d'éclairage public..... P.9



P.10

CULTURE

- Boîte à lire



P.10-13

ENVIRONNEMENT

- Dépôts sauvages..... P.10
- Taille de haies privées..... P.11
- Visite du chantier du passage à faune..... P.11
- Promenons-nous dans les bois... de Montagny-les-Lanches..... P.12-13



P.14

INFOS PRATIQUES



P.15-16

GRAND ANNECY

- J'éco-rénove mon logement..... P.15
- Tu changes de poêle..... P.16



P.17-18

VIE DE L'ÉCOLE

- Une nouvelle directrice à l'école..... P.17
- Commémoration du 11 novembre 1918... moment d'échange à l'école..... P.17
- Spectacle de Noël..... P.18



P.19-21

ASSOCIATIONS

- ACLM..... P.19
- La chasse, une pratique ancestrale..... P.20
- Soleil d'Automne..... P.21



P.22

ETAT CIVIL



P.23

DIVERS

- Revue de presse

Bulletin réalisé par : LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION
Monique PIMONOW, Maire
Christophe PIGNARRE, responsable de la commission.

Christelle DÉNARIÉ, Cyril GUILLOUD, Célestin MÉTRAL, Christelle NANCHE, Luc PERALDI-FIORELLA
Conseillers Municipaux. Laurence NANCHE, Nathalie PEILLAT (Secrétariat).

Relecture : Maryse JUGET.

Création : Alitude Communication - Seynod - 74600 Annecy - Images : freepik.com / pixabay.com

Impression : PHOTOPLAN 74600 Seynod Imprimé sur papier recyclé

Photos : La Commission / Remerciement à Maryse JUGET, Christelle NANCHE.





Monique PIMONOW

Maire

*Rouge le soir espoir !
D'un lendemain serein
Couleur de tous les soirs
Pour l'année qui vient.
Souhaitons à tous d'avoir
Un heureux chemin.*

L'année qui se termine nous a permis de mener à bien l'aménagement et la sécurisation de la voirie du centre du village, opération importante pour que tout le monde, véhicules et piétons, puissent se déplacer vers l'école, la mairie et les services qu'offre le bâtiment de l'ancien presbytère, dans les meilleures conditions.

L'année qui vient nous présente, comme d'habitude, ses incertitudes et ses doutes. Pensons à la sécurité et à la santé de chacun : pour tous, allons nous vacciner, il y va de préserver nos libertés et nos vies !

Toujours dans cet esprit, la nouvelle année nous tiendra occupés à poursuivre l'amélioration de la voirie.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2022 qui, je le souhaite de tout cœur, redeviendra « normale » pour nous tous.



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE et Relais de la flamme en Haute-Savoie

Cette année, les cérémonies de commémoration du 11 Novembre 1918 ont eu lieu sur deux journées distinctes. La première, à Montagny-Les-Lanches, s'est déroulée le 11/11 devant le monument aux morts puis devant la stèle d'Alain BERTONCELLO avec les habitants, les enfants de l'école et un détachement de coureurs du 27^{ème} BCA. La seconde, à Chapeiry le 14/11 en présence des habitants, des élus des 3 communes (Chapeiry, Montagny-les-Lanches,

Saint Sylvestre) et la participation des soldats de Savoie en tenue d'époque.

Le relais de la flamme est la commémoration des 100 ans de l'inhumation sous l'arc de Triomphe du soldat inconnu (11 novembre 1920). A cette occasion le 27^{ème} BCA a décidé d'organiser, en mémoire des morts de la Grande Guerre, des relais à travers la Haute-Savoie en 4 itinéraires avec l'implication des plus jeunes lors des allumages des lanternes du souvenir. L'un de ces parcours concernait notre commune puisque les relayeurs devaient courir avec la flamme de Rumilly à Seynod avec 6 relais. À ces occasions les relayeurs participaient aux cérémonies organisées dans les communes. Ainsi avec les enfants de l'école, la flamme du relais a permis d'allumer 2 lanternes, l'une déposée au monument aux morts de la commune et l'autre sur la stèle d'Alain BERTONCELLO.





CHALEUR ET CONVIVIALITÉ AU REPAS DE NOS AÎNÉS

En ce dernier jour de novembre, de nombreux habitants de plus de 65 ans se sont retrouvés au restaurant « Le Relais des Lanches », invités par la commission communale de l'action sociale.

« Nous pouvons enfin revoir nos aînés autour d'une bonne table ! Profitons bien de ce moment en laissant nos soucis à la porte » soulignait Mme Monique Pimonow, Maire de la commune.

Durant le repas, l'anniversaire des personnes nées en 1941 et 1951 a été fêté par la remise d'un cadeau sous les applaudissements (fleur pour les dames et coffret de vin pour les messieurs).

Bon anniversaire à Marie-France, Anita, Chantal C, Emma, Chantal T, Jean et Alexandre.



L'après-midi s'est déroulé trop vite avec l'animation musicale bien appréciée des Pot'Agés qui ont fait chanter toute l'assemblée.

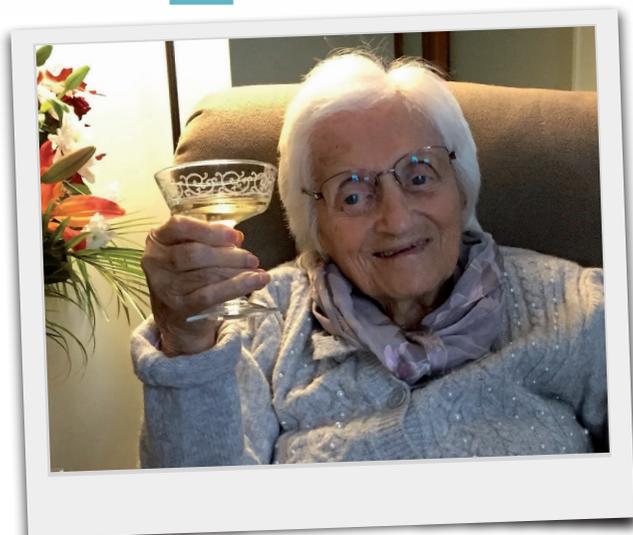
Tous nos aînés ont été heureux de se retrouver pour partager, à la fois un bon repas, un bon moment de convivialité et de détente.

CULINAIRE EST CELUI QUI NOURRIT LE MIEUX SON HOMME.





UNE CENTENAIRE À MONTAGNY-LES-LANCHES



Angèle Chatelain, habitante du hameau d'Avulliens, vient de fêter ses 100 ans avec sa grande famille. Née le 12 décembre 1921 à Chaumont, près de Frangy, Angèle passe une partie de son enfance au hameau du Malpas, tout près de la cascade de la Borbannaz où elle aime retourner.

Son père, Louis Magnin, originaire de ce village, a épousé Edith Gantelet de Seynod.

Vers l'âge de 10 ans Angèle vient vivre à Seynod avec ses parents qui reprennent une ferme de la famille Gantelet au hameau de Branchy qui lui reste très cher.

Elle est l'aînée de 5 enfants. Elle termine ses études primaires à Seynod où elle aime apprendre les poésies qu'elle récite encore aujourd'hui.

Elle suit les cours d'une école ménagère à Sallanches, en internat. Son application aux cours de couture lui permettra plus tard d'habiller ses enfants. « J'aurais aimé poursuivre des études et m'améliorer en couture... »

Angèle doit participer au travail de la ferme et travaille un peu comme femme de ménage dans un hôtel d'Annecy. Elle aime écouter chanter sa maman et se souvient de la douceur de son papa.

Jeune fille, elle aime retrouver ses amis de Seynod et les sorties à vélo au Semnoz « le dimanche après Vêpres, bien sûr... » ne lui font pas peur.

Elle aime aussi assister aux soirées théâtre des petites troupes de villages.

« Il n'y avait pas encore de salles des fêtes, ils jouaient dans les remises des fermes »

C'est là qu'elle rencontre Paul Chatelain de Montagny-Les-Lanches.

« Je connaissais un peu Montagny, on voyait son clocher depuis Seynod...mais ce village me paraissait tout petit, isolé avec une vie un peu... restreinte ! »

Elle épouse Paul le 4 mars 1943 et s'installe à la ferme de ses beaux-parents. « Paul nous avait construit une petite maison, j'étais heureuse de venir... »

A son arrivée dans le village, c'est encore la guerre, l'occupation et les restrictions... « mais à la campagne, on en souffrait moins. » Le 11 novembre 1944, une bombe « perdue » des alliés atteint la ferme de ses parents à Branchy et tue sa petite sœur de 11 ans. « Je n'ai jamais pu encaisser ce drame »

Elle participe au travail de la ferme, au jardin.

« Le travail à la ferme était pénible, il n'y avait pas de tracteur, que 2 bœufs et plus tard 2 chevaux. Je n'ai conduit les bœufs qu'une seule fois, je n'ai pas su utiliser l'aiguillon et me suis retrouvée éjectée par terre... » dit-elle en riant.

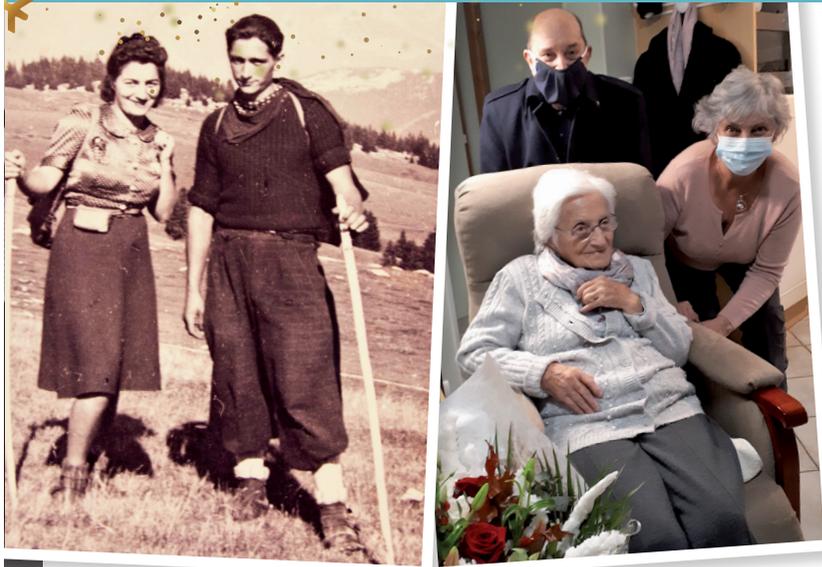
Elle voit arriver la première voiture à Montagny, dans les premières années 50.

Et puis elle garde un très bon souvenir des soirées d'hiver partagées entre voisins pour « grommailler, manger un bout, boire un coup et chanter. »

Angèle et Paul ont 7 enfants entre 1944 et 1959 et partagent la ferme avec Marcel (frère de Paul), sa femme Monique et leurs enfants. Les enfants en gardent un souvenir heureux !!!

En 1960 Angèle doit surmonter le décès de son mari et rester debout pour élever ses 7 enfants et s'occuper de l'un d'eux, handicapé.

Après le travail en commun à la ferme avec Marcel et Monique, elle se débrouille en faisant des heures de ménage, elle garde des enfants qui l'appelleront tous Mamie Angèle, et accepte du travail à domicile de montage et de couture.



Elle continue à faire son jardin et elle aime surtout fleurir sa maison qui reste un endroit vivant et accueillant pour les enfants et les jeunes du hameau. Elle devient une des premières femmes conseillères municipales à Montagny. « Mais les hommes ne nous écoutaient pas trop » et voit arriver de nouveaux habitants avec joie « J'avais envie que ça bouge un peu ! »

Et chez elle ça bouge ! 13 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants viennent souvent remplir sa maison et ses journées. Elle cuit de bons rôtis, des gâteaux de Savoie et remplit son énorme « bocal à bonbons de Mamie Angèle ! » Elle joue aux petits chevaux, au mikado...et surtout au scrabble...elle adore jouer avec les lettres.

Le décès de 2 enfants, et d'une petite fille sont encore de lourdes épreuves mais elle tient bon,

toujours soucieuse de devoir se tenir debout pour les autres.

Elle partage une quinzaine d'années avec Pierre, son nouveau compagnon, avec lequel elle fait plusieurs voyages... « C'est bien... il faut découvrir le monde ! » dit-elle encore quand elle apprend le départ à l'étranger de quelqu'un des siens. Pierre décède en 2002 et Angèle reste autonome chez elle jusqu'à 92 ans.

Aujourd'hui sa pensée se perd un peu dans les méandres de sa mémoire et Angèle vit depuis quelques années dans un appartement de la maison d'une de ses filles à Avulliens. Elle est entourée au quotidien de sa famille et d'aides à domicile qui prennent soin d'elle.

« J'ai de la chance d'être entourée comme ça »

Elle aime écouter les vieilles chansons de sa maman, les poésies de son enfance, les chants des oiseaux, cherche et trouve encore quelques mots fléchés, rit de ses jeux de mots et aime sortir en balade...

Et quand elle se promène sur son fauteuil sur les routes de Montagny, les rencontres, les sourires, les signes de la main, les petits mots gentils l'entourent aussi de toute la bienveillance d'un petit village qui l'a accueillie toute jeune et qu'elle aimera toujours.

Martine SZAFRAN

Bon anniversaire Angèle !

BELLE MOBILISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Depuis quelques semaines, une certaine effervescence régnait au sein du Conseil Municipal des enfants. Ils souhaitent organiser une collecte de jouets et livres auprès des habitants de la commune afin de les vendre lors du vide grenier du 26 septembre au profit d'une association œuvrant pour les enfants. Très motivés, ils ont assuré la communication, la collecte et l'organisation de leur stand alliant leurs parents à l'aventure.

Malgré le temps pluvieux, tous se sont retrouvés enthousiastes le jour du vide grenier, faisant également le bonheur des acheteurs.

Et c'est avec une grande fierté que cette jeune équipe remettra la somme de 200€ à l'association annécienne « les Petites Etoiles » qui permet à des enfants malades ou handicapés de voler en parapente au-dessus du lac d'Annecy et ce, aux côtés de leur famille.



Les jouets et des livres restants seront remis à la Croix Rouge pour embellir le Noël des enfants défavorisés. Une très belle action généreuse organisée par des enfants pour des enfants !



INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE



Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie toute l'année.

L'inscription en ligne → démarche gratuite.

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

Veillez à **ne pas utiliser de sites internet privés**. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

Elections 2022

→ **présidentielles : 10 et 24 avril 2022**

→ **législatives : 12 et 19 juin 2022**

NOUVEAU ! Un service pour vérifier sa situation électorale

Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ? Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections de 2021 ?

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le nouveau service en ligne disponible sur *Service-public.fr*

Qui peut s'inscrire ?

Pour pouvoir voter à tous les scrutins, il faut être âgé au minimum de 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques. Les jeunes Français qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales. Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Après de la mairie de votre domicile ou en ligne sur service-public.fr. Cette démarche est gratuite. **N'utiliser aucun autre site privé et payant non officiel.**

Les pièces justificatives à fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité, justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne,
- Un justificatif de domicile,
- En fonction de votre situation personnelle, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées. Pour constituer votre dossier, détails sur service-public.fr

Droit de vote pour les majeurs sous tutelle

Tous les majeurs sous tutelle ont dorénavant la possibilité de participer aux élections locales et nationales. Si le vote est un droit, il ne peut, en revanche, s'appliquer qu'après une démarche d'inscription sur les listes électorales. Les personnes sous tutelle votent dans les mêmes conditions que les autres citoyens, c'est-à-dire personnellement, directement ou par procuration.

URBANISME

LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE)

A partir du 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU), avec la possibilité, pour tous les usagers, de déposer leurs demandes sous forme numérique.

Dans ma commune ...

Un moyen de saisine par voie électronique (plateforme dédiée) sera mis en place par la collectivité dès le 1^{er} janvier 2022.

Vous conservez, bien entendu, la possibilité de déposer votre dossier au format papier.

AD'AU, accessible sur service-public.fr

AD'AU (Assistance aux Demandes d'Autorisation

d'Urbanisme) permet d'orienter le pétitionnaire dans la constitution de son dossier.

Ce service proposé par l'Etat, ne se substitue pas au dispositif SVE que les communes mettront en place, ni à l'accompagnement qu'elles peuvent proposer à leurs pétitionnaires.

QUELS DOCUMENTS DEMANDER POUR VOS TRAVAUX ?

Il existe deux types de documents d'urbanisme : la Déclaration Préalable (DP) et le Permis de construire (PC).

Rapprochez-vous des services de la mairie pour tous renseignements.





TRAVAUX SUR LE CHEMIN DES LANCHES

Le chemin menant aux Lanches depuis le lieu-dit Le Château a été repris car les rigoles d'évacuation des eaux étaient très souvent pleines de cailloux, ce qui gênait l'écoulement en cas de forte pluie, et la qualité du chemin en lui-même laissait à désirer. Ainsi, la commune a réalisé des travaux d'aménagement en deux temps.

Premièrement, un nivellement général, un compactage, puis la reprise des regards et une mise en œuvre béton (coût : 1135€). Deuxièmement, et sur une surface totale de 1260m², la fourniture et la mise en œuvre d'un bicouche en émulsion a permis de finaliser l'ensemble pour un coût de 11 491,20 € TTC. Les riverains, les



exploitants et les services de l'eau du Grand Annecy sont satisfaits et peuvent plus facilement accéder aux Lanches. Pour rappel, seuls ces véhicules sont autorisés sur ce chemin.

TRAVAUX ROUTE DU CRÊT

La route du crêt a été resurfacée sur une longueur de 100m, pour un coût de 14 400 € TTC. L'ancien enrobé était trop dégradé sur cette partie pour une réparation plus légère.

Sur d'autres portions de voirie, et en vue de travaux plus importants l'année prochaine, les « nids de

poules » ont été colmatés par de l'enrobé à froid. Une émulsion gravillonnée a ensuite été déposée dessus.

Ces travaux permettent dans un premier temps de maintenir les routes de la commune dans un état correct pour la saison hivernale.

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique, la commune de Montagny-les-Lanches a prévu sur 3 ans (2021/2023) le remplacement des installations de l'éclairage public par un système LED, adapté et plus économique à l'usage. Pour mémoire, le coût total de l'opération s'élève à 282K€ :

- 120K€ pris en charge par le Syane (syndicat de l'énergie et de l'aménagement)
- 162K€ à la charge de la commune

La pénurie mondiale des composants électroniques et semi-conducteurs a retardé la mise en œuvre de la première tranche des travaux route des Godés, route d'Annecy, passage des écoliers et impasse des côtes.

Ce retard sera comblé début 2022 afin de respecter le planning prévu initialement.



BOÎTE À LIRE

Depuis cet été, la boîte à lire du chef-lieu a été installée. Placée sous l'arrêt de bus en face du Relais des Lanches pour la protéger des intempéries, cette bibliothèque publique permet l'échange libre et gratuit de livres. Merci à Jean-Baptiste pour la fabrication de ce mobilier urbain fort réussi !

Que vous ayez des romans, bandes dessinées, revues ou livres pour enfants que vous souhaitez partager, ou bien que vous soyez de passage, n'hésitez pas à parcourir ses étagères et à vous laisser tenter. Il n'est pas obligatoire de déposer un livre pour en prendre un autre :

tant que la lecture est encouragée, tout est autorisé. Vous pouvez même prendre un livre dans une boîte et la déposer dans une autre après l'avoir lu : il paraît que certains en profitent pour inscrire sur la deuxième page de couverture le chemin que peut alors parcourir une œuvre. De mains en mains, de boîte en boîte, le livre voyage et fait voyager...



ENVIRONNEMENT



DÉPÔTS SAUVAGES

L'incivilité concernant les dépôts sauvages n'a pas diminué en 2021.

Il y a toujours autant de personnes qui, par facilité ou pour éviter des dépenses, se permettent de jeter leurs gravats, encombrants, déchets verts sur nos chemins et dans les champs de la commune, plutôt que de les emmener à la déchetterie située juste à côté, à Chavanod.

Grâce à la surveillance et avec l'aide de quelques habitants, ces dépôts sont régulièrement enlevés et déposés en déchetterie.

Ces opérations de nettoyage ont un coût pour la commune.

En 2021, le surcoût engendré par ces incivilités s'est élevé à **2499.90 € TTC**.

Respectez l'environnement, apportez vos déchets à la déchetterie.





TAILLE DE HAIES PRIVÉES

Pour assurer une meilleure sécurité, les haies privées en bordure de voie publique doivent faire l'objet d'un entretien régulier. En effet celles qui ne sont pas entretenues empêchent la visibilité des automobilistes et la vision des panneaux de signalisation.

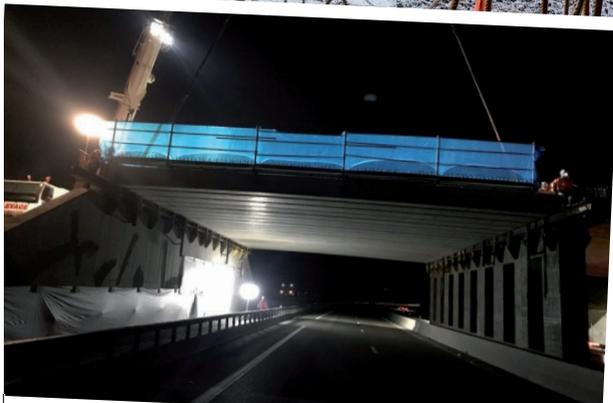
En période hivernale, la neige couche les arbustes non taillés sur la voirie et les trottoirs.

Les haies situées entre terrains privés doivent être entretenues également, il en va du savoir vivre ensemble.

Pour rappel : En bordure des voies publiques l'élagage des haies incombe au propriétaire ou locataire. (Rien ne doit dépasser de la clôture sur la rue).

Les haies végétales, si elles existent et si elles sont implantées à moins de 2 m des limites de propriété, auront une hauteur maximum de 2 m.

Respectons ces règles pour le bien-être de tous



VISITE DU CHANTIER DU PASSAGE À FAUNE

Le lundi 27 septembre 2021 au soir, les membres du conseil municipal ont été invités par l'APRR/AREA à visiter le chantier du passage à faune au-dessus de l'autoroute. Pour rappel, un pont est en effet en construction entre le tunnel de la route du Treige et le pont qui mène au lieu-dit Derrière les bois, mais il ne permettra pas le passage des véhicules, bien au contraire.

Ce « passage grande faune », dans son appellation complète, est placé dans un corridor écologique qui va du Semnoz aux Lanches, et rendra possible la traversée des animaux. Les grands éviteront de passer par les routes et de rencontrer des voitures, les petits pourront s'abriter dans des buissons pour éviter leurs prédateurs.

Le conseil a donc assisté, la nuit tombée et l'autoroute à moitié coupée, à la pose de la première traverse. Manœuvre hors-norme mais non moins précise : il faut déposer des poutres de plusieurs tonnes sur des piles imposantes, en garantissant un alignement à quelques millimètres. Une fois cela fait (l'opération a pris quatre nuits entières), la dalle a pu être coulée pour solidariser l'ensemble.

Le chantier devrait être terminé fin 2022 : nous vous parlerons alors plus en détail de la réalisation de cet ouvrage utile pour la biodiversité.





PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS ... DE MONTAGNY LES LANCHES

Avec une superficie de 170 000 km² (17 millions ha), la forêt représente en France métropolitaine près de 30 % du territoire. Elle est privée (les trois quarts de la forêt française) ou publique (domaniale – propriété de l'Etat – ou communale).

En Haute-Savoie, 186 000 hectares de forêts sont répartis entre propriétaires privés (71 % de la superficie) et propriétaires publics (29 %).

Qu'en est-il plus précisément de la forêt dans notre commune ?

La forêt de Montagny-les-Lanches, est un espace exceptionnel, véritable poumon d'oxygène qui permet aux habitants de s'évader dans un cadre idyllique quelles que soient les saisons. Elle appartenait autrefois aux ducs de Savoie. Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, ces derniers firent don des parcelles boisées aux familles de la commune. Au gré des partages familiaux, ces parcelles ont été divisées en bandes étroites. Au fur et à mesure des cessions, certaines ont été acquises par la commune.

Lorsque l'on se promène dans les bois de Montagny-les-Lanches, on se trouve donc sur des parcelles privées ou bien des parcelles publiques communales.

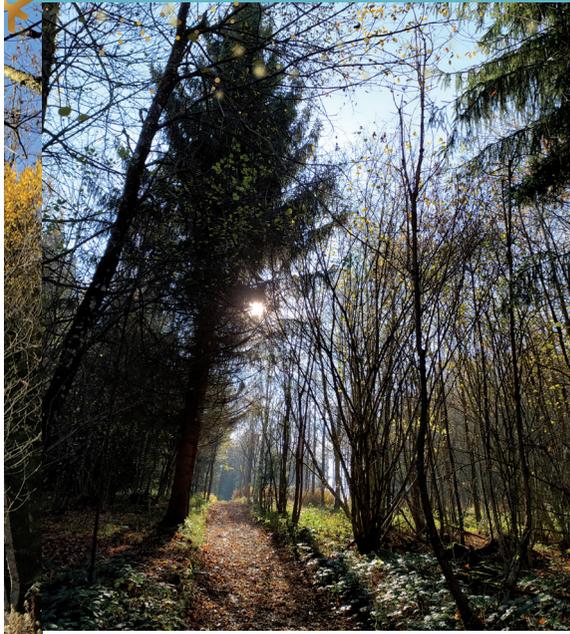
La forêt privée :

Elle représente environ 59 hectares appartenant à près de 92 propriétaires différents. Elle est constituée principalement de chênes et de hêtres, mais également d'érables, sorbiers, alisiers, châtaigniers, robiniers et faux acacias avec quelques épicéas épars.

La forêt privée reste cependant insuffisamment valorisée. Les fortes pentes et le morcellement foncier conduisent souvent à une non-gestion et une sous-exploitation des parcelles. La forêt fournit pourtant de nombreux produits naturels : bois, fourrage, cueillettes diverses et miellat de sapin. Les phénomènes de plus en plus fréquents d'orages violents et forts vents (comme au début de l'été dernier) déracinent les arbres, en fragilisent beaucoup et rendent les chemins forestiers impraticables. C'est pour toutes ces raisons que les propriétaires privés se regroupent parfois au sein d'organisation de propriétaires forestiers afin de s'informer, se former, et de réaliser en commun, pour en abaisser les coûts, toutes les opérations de gestion forestière.

Promeneurs et sportifs ignorent souvent qu'à Montagny-les-Lanches la forêt est majoritairement privée, les parcelles étant rarement clôturées et peu signalées par des panneaux. Contrairement à ce que l'on peut croire, la forêt n'est donc pas « à tout le monde ». Les propriétaires privés sont libres d'ouvrir ou non leurs parcelles au public. Le droit pour tous de s'y promener et d'y prélever champignons et châtaignes est une tolérance liée au fait que les propriétaires laissent l'accès libre à leur bois, en échange du respect de la faune et la flore.

Située en zone de montagne, la forêt privée et communale de Montagny-les-Lanches joue de nombreux rôles : lutte contre l'érosion, régulation des cours d'eau, filtrage des eaux de pluie, alimentation des nappes et sources, absorption de l'oxyde de carbone et transformation en oxygène.

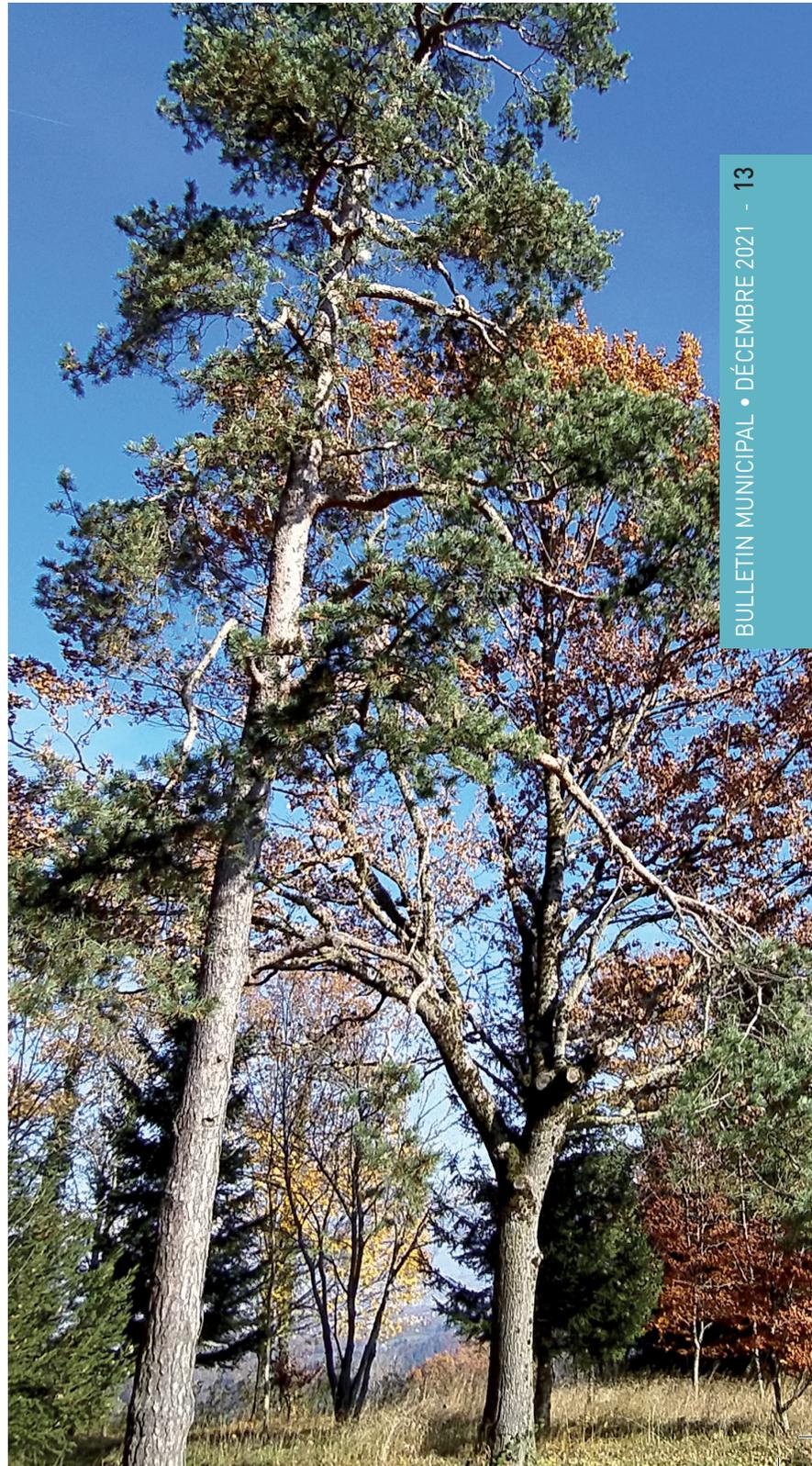


Élément indispensable pour la santé des êtres vivants, la forêt de Montagny-les-Lanches, accueille, d'année en année, de plus en plus de visiteurs : promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes, cueilleurs et chasseurs. Cette recrudescence de visites n'est pas sans conséquence sur l'écosystème de cet espace : les réserves fragiles des sous-bois trop empruntés sont entamées, les débris sont abandonnés, la faune sauvage est perturbée ...

Tous, nous devons avoir conscience du rôle écologique de ce patrimoine naturel et adopter des règles de bonnes pratiques afin que sa biodiversité soit respectée.

Les drames récents ont amené les différents usagers de la forêt à adopter des mesures de sécurité et de prudence. Outre le port de vêtements visibles, l'observation des panneaux d'information et des sentiers balisés, une application (CHASSECO disponible gratuitement sur Play store ou Apple store) a été mise en place par la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie pour que les usagers de la nature puissent instantanément connaître les jours et les zones de chasse sur toutes les communes de Haute-Savoie. CHASSECO est également consultable sur www.chasseco.fr.

Fort de l'appui technique du Centre régional de la propriété forestière, l'**Union des forestiers privés de Haute-Savoie** (52 avenue des Iles, 74994 Annecy, 04 79 60 49 13, www.ufp74.fr) est l'organisation qui regroupe les propriétaires forestiers privés de notre territoire.





■ Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille

- le mardi de 14 h 30 à 18 h 00
 - le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30
- ou sur rendez-vous (lundi, mercredi, jeudi)

Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie). Elle reçoit sur rendez-vous le lundi et le mercredi. Tél. mairie : 04.50.46.71.27
En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1^{er} adjoint au 06.86.24.20.50.

**FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE EN RAISON
DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE du 23 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus**

■ Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

■ Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

■ Grand Annecy

INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY

Cédex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email.....agglo@grandannecy.fr

Internet.....www.grandannecy.fr

Standard.....04.50.63.48.48

Aménagement du territoire.....04.50.63.48.74

Développement économique.....04.50.63.49.05

Office de Tourisme.....04.50.45.00.33

Mobilité (transports scolaires).....04.50.63.49.77

SIBRA.....04.50.10.04.04

Personnes âgées.....04.50.63.48.00

Collecte des déchets ménagers.....04.50.33.02.12

Eau potable.....04.50.33.89.30

Eaux pluviales.....04.56.49.40.19

EN CAS DE PROBLÈME

Urgence EAU

Urgences 24h/24.....04.50.33.89.89

Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h30.....04.50.66.78.55

En dehors des heures ouvrables.....04.50.33.89.89

Pour écrire :

GRAND ANNECY Agglomération

46 avenue des Iles BP 90270

74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs...04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 12h00 le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Rappel : Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont exclusivement réservés au tri sélectif.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrant à la déchetterie située à CHAVANOD.



J'ÉCO-RÉNOVE MON LOGEMENT



J'éco rénove mon logement



Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement ? Faire baisser vos factures d'énergie ? Le Grand Anancy vous accompagne dans votre projet de rénovation par des conseils gratuits, une aide financière et un suivi personnalisé. Contactez vite un de nos conseillers « J'éco-rénove » !

« J'éco-rénove mon logement », ce sont des aides de plusieurs natures destinées aux 88 000 propriétaires privés des 34 communes de l'Agglomération, en copropriété ou en logement individuel :

- des conseils gratuits pour élaborer votre projet de rénovation,
- des aides financières pour les travaux,
- un accompagnement complet, de la prise de décision à la livraison des travaux, ainsi que pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires : Grand Anancy, ANAH, MaPrimeRénov', Conseil départemental, etc.

Un numéro unique pour un premier contact 04 50 09 99 32

Par où commencer ? Quelles solutions techniques choisir ? Quelles aides financières possibles ? Des professionnels qualifiés, neutres et indépendants, peuvent répondre à toutes vos questions et vous accompagner !

Il est également possible de prendre contact par mail : jecorenove@soliha.fr

Vous êtes propriétaire d'un appartement ? N'hésitez pas à vous renseigner également auprès de votre syndic de copropriété.

Ce service est financé par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et le Grand Anancy.



Vous voulez réduire vos factures d'énergie ?
Améliorer votre confort ?

Le dispositif « J'éco rénove mon logement » est une véritable opportunité pour les propriétaires... et l'environnement !



Renseignez-vous !

Soliha - 70 avenue de France - 74000 Anancy
04 50 09 99 32
jecorenove@soliha.fr

Grand
Anancy
AGGLOMÉRATION



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

haute
savoie
le Département





Tu changes de poêle, tu touches 2000 balles !

CHANGEZ VOTRE APPAREIL
DE CHAUFFAGE AU BOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME
DE 2000€ FONDS AIR BOIS

Plus d'infos sur www.grandannecy.fr

Est-ce que je peux bénéficier
du fonds air bois ?

OUI si :

- Je suis un particulier et j'habite l'une des 34 communes du Grand Anancy
- Mon logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans. (Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec locataires en résidence principale sont éligibles)
- J'utilise une cheminée ouverte ou un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière...)
- Mon nouveau matériel doit disposer d'un label Flamme verte 7 étoiles ou équivalent www.flammeverte.org/appareils
- Je m'engage à détruire mon ancien appareil
- L'installation est réalisée par un professionnel qualifié* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), Quali'Bois ou Qualibat
Annuaire disponible sur www.faire.gouv.fr
- Je n'ai pas engagé de travaux ni signé de devis.

*Les ménages les plus modestes, éligibles aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pourront bénéficier d'une aide complémentaire de 1000 €. **Le Fonds Air Bois est cumulable avec les aides de l'État.***

**Pourquoi changer
mon appareil
de chauffage
au bois ?**

POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
POUR AMÉLIORER LE CONFORT DE MON
LOGEMENT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

**Comment bénéficier
du fonds air bois ?**

AVANT ACHAT D'UN NOUVEL APPAREIL RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ASDER Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables
Tél. 04 79 85 88 50 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le jeudi matin
fonds-air-bois@asder.asso.fr
www.asder.asso.fr

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT

- Télécharger un dossier de demande du "fonds air bois" sur www.grandannecy.fr
- Ou retirer le dossier :

→ **au siège du Grand Anancy**
46 avenue des îles à Anancy
Tél. 04 50 63 48 48

→ **dans l'un des 3 relais territoriaux du Grand Anancy**

- à Alby-sur-Chéran
363, allée du collège
Tél. 04 50 68 11 99
- à Fillière (Thorens-Glières)
300 rue des Fleuries
Tél. 04 50 22 43 80
- à Saint-Jorioz
225 route de Sales
Tél. 04 50 68 54 43





UNE NOUVELLE DIRECTRICE À L'ÉCOLE



Au plaisir de vous croiser.

Originnaire de Montélimar, aux portes de la Drôme provençale, je suis arrivée en 2017 en Haute-Savoie pour raisons professionnelles. J'y retourne très souvent voir mes trois grands enfants, ma famille, mes amis et retrouver parfois le mistral !

Au gré de mes affectations successives à Annecy, puis dans la vallée de l'Arve, le pays Rochois, le Val de Borne (entre le plateau des Glières et la chaîne des Aravis) j'ai pu faire plus ample connaissance avec votre beau département.

Depuis la rentrée, j'occupe le poste de direction de l'école de Montagny les Lanches. J'ai le plaisir de travailler avec Emilie, Pierre, Armelle, Annie et Léane ainsi que le personnel du périscolaire dont certains officient depuis plusieurs années et sont bien connus des élèves et de leurs parents.

Je les remercie tous ainsi que la municipalité pour leur accueil attentionné, je prends plaisir à intégrer cette équipe, et à participer aux différents projets dont l'objectif est de faire grandir les élèves.

Sylvie LAVIGNE-BEAUZON

La Commune souhaite la bienvenue à Mme Sylvie LAVIGNE-BEAUZON.



Après avoir participé à la cérémonie du 11 novembre à Montagny, Maurice LENTZ, 1^{er} Adjoint de la commune, Président de l'association « Soldats de Savoie »*, est venu en tenue d'officier d'état-major 1915, le vendredi 12 novembre dans la classe de CE2-CM1-CM2, présenter des armes et des uniformes datant de la première guerre mondiale, dans le cadre de la transmission de la mémoire.

Les élèves ont été marqués par certains objets, notamment le fusil allemand, lourd, qui devait être difficile à porter lors des combats. Chacun l'a pris en main et s'en est rendu compte !

Ils ont également découvert, avec étonnement, les baïonnettes que les soldats mettaient au bout des fusils. M. LENTZ leur a décrit la vie très éprouvante

des combattants dans les tranchées, victimes du froid et de la boue.

Cette heure et demie d'échange fut très intéressante car elle a aidé les élèves à comprendre une atrocité, qui est lointaine pour nous, et que nous espérons ne pas connaître.

Merci à Maurice LENTZ pour ce chaleureux partage !

* L'association « Soldats de Savoie » a pour objet des reconstitutions événementielles basées sur le passé militaire savoyard, et plus généralement tout sujet pouvant rattacher l'histoire des pays de Savoie auprès du grand public, de ses origines à nos jours, ou susceptible d'en faciliter la connaissance, la compréhension, voire le développement culturel.



[SPECTACLE DE NOËL]

« Que c'était bien mardi après-midi, le spectacle à la salle des fêtes »

Comme chaque année, tous les enfants de l'école, de la petite section aux CM2, les enseignants et les membres du club « Soleil d'Automne », ont été invités ce mardi 14 Décembre par la municipalité à un spectacle de Noël à la salle des fêtes.

Durant une heure, chacun s'est laissé entrainer par « Julien et ses copains du monde », dans un divertissement interactif en lien avec des enfants de Chine, du Mali, de l'Inde et de Cuba.

Un bon moment d'animation, de rires, de gaieté, de chants partagés dans l'esprit d'un Noël solidaire sans oublier, à la fin, la surprise de Cyprien le lutin.





[ACLM]

Malgré les conditions sanitaires liées à la Covid, les membres du comité sont impatients de retrouver les Montagnolans et leurs amis pour des moments de convivialité.

Le **26 Septembre**, le vide grenier (programmé habituellement en juin) a eu lieu malgré un temps défavorable ce jour-là. Un grand merci aux exposants, aux visiteurs et aux organisateurs bénévoles qui ont bravé les intempéries.

Les musiciens du bal folk du dimanche après-midi **7 Novembre** ont ravi les danseurs, certes peu nombreux, en raison du beau temps exceptionnel cette fois-ci.

La vente à emporter de choucroute du **14 Novembre** a rencontré un vif succès. Merci à Philippe et Gérard et à tous les éplucheurs des pommes de terre qui se sont activés à la préparation.

Les activités danses Latino, gymnastique, pilates, yoga ont pu reprendre en Septembre. Saluons l'engagement de Sandra, Sylvain, Alexis, Aurélia qui animent ces cours pour le bien-être de tous les participants et nous souhaitons un prompt rétablissement à Sandrine.

Pour le plus grand plaisir des adhérents assidus, l'activité vannerie conviviale a repris chaque jeudi soir. Merci aux animateurs.

Le **18 décembre**, la soupe, dans le bois des Lanches a réchauffé tous les participants à la Marche de Noël, une façon pour finir l'année en toute convivialité et simplicité.

En prévision : le **14 janvier** assemblée générale

En attendant de vous retrouver toutes et tous en 2022, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

ACLM
06 11 89 31 96



LA CHASSE, UNE PRATIQUE ANCESTRALE

Depuis le deuxième dimanche de septembre, les chasseurs ont repris les chemins de traverse pour pratiquer et exercer les arts cynégétiques avec passion et discernement. En Haute-Savoie, la saison de chasse ne dure que 4 mois. Elle s'achèvera le 16 janvier prochain (en ce qui concerne la chasse au cerf uniquement ; la fermeture est prévue le 28 février).

Sur la commune de Montagny-les-Lanches, l'association communale de chasse agréée (ACCA) compte 9 membres. Elle est sans doute l'une des plus anciennes associations de la commune et existe sous cette forme depuis 1968.

En Haute-Savoie, la chasse est séculaire. Elle a su perdurer et évoluer avec le temps, en fonction des attentes sociales et des mutations réglementaires. Aujourd'hui, la chasse est très encadrée et est la pratique de nature la plus contrainte d'un point de vue réglementaire.

Partageons la nature...

Nous avons la chance de côtoyer une nature abondante dans des paysages époustouffants. Notre commune n'échappe pas à ce privilège et tout un chacun, en fonction de ses centres d'intérêts, souhaite en profiter. C'est bien légitime ! Aussi, les forêts, les chemins, les pâturages sont le théâtre d'une kyrielle d'activités, en été, en hiver, essentiellement de jour mais aussi, parfois, de nuit. Toutes ces pratiques de nature, dont la chasse fait partie, ont une empreinte écologique qui impacte notre environnement.

Partager la nature pour bien vivre ensemble sur notre territoire est une volonté affirmée de l'ACCA de Montagny-les-Lanches. Elle doit être un objectif de tolérance commun à tous.

Sur le territoire de la commune, la chasse s'exerce 4 mois dans l'année. Durant cette période automnale et hivernale, il y a deux journées hebdomadaires où toutes formes de chasse sont

proscrites : le mercredi et le vendredi. Cette réglementation est commune à l'ensemble de la Haute-Savoie.

À Montagny-les-Lanches, les lundis et mardis sont réservés à la chasse des oiseaux migrateurs. Les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés concernent davantage la chasse du grand gibier. D'un commun accord, nous avons décidé de ne pas organiser de battue sur le secteur des Lanches le dimanche après-midi.

Je voudrais également vous préciser que 10 % du territoire communal ont été classés par l'ACCA en réserve de chasse et de faune sauvage. Sur ce secteur la chasse n'est pas pratiquée, sauf demande expresse de l'administration pour enrayer des situations de dégâts de gibier ou autres problèmes de cohabitation avec la faune sauvage.

Pour connaître les jours de chasse et les secteurs chassés, l'application smartphone « chasseco » élaborée par la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie est téléchargeable gratuitement et vous renseignera très précisément pour toutes les communes du département de la Haute-Savoie.

En cas de besoin, de renseignements, pour toute organisation de manifestation sportive ou si vous souhaitez nous rejoindre, nous restons à votre écoute et à votre disposition,

*Bernard Garcin,
Président de l'ACCA de Montagny-les-Lanches*





SOLEIL D'AUTOMNE

Les membres de « Soleil d'automne » ont fait leur rentrée le 8 octobre 2021.

Comme chaque année, ils se retrouvent le mercredi, tous les quinze jours de 14h à 17h à la salle des associations.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année de nouvelles personnes.

Les après-midis passent vite, ponctuées par la prise des nouvelles des uns et des autres, puis, on oublie les tracas en tapant la belote, en travaillant la mémoire au travers de divers jeux et également en poussant la chansonnette.

Lors de ce premier trimestre, nous avons souvent pensé à Angèle CHATELAIN, une personne très agréable, dynamique, artiste ayant participé à nos rencontres durant de nombreuses années, afin de lui rendre hommage à l'occasion de son centenaire ce 12 décembre.

Aussi, samedi 11 décembre, les deux Marie lui ont offert une jolie plante accompagnée du message de tous les membres du club des aînés.

Avec la photo de ce bonheur, je fais part à tous les lecteurs de ce journal, du poème écrit en 2004 par cette grande et belle dame.

Nous terminons l'année 2021 par l'assemblée générale, suivie du repas de Noël le mercredi 15 décembre.

Bonnes fêtes à tous !

La présidente,
Marie FOLCO
(tel. 06.67.91.08.65)



*Si vous voulez vous distraire,
Oublier tous vos tracas,
Le club des anciens espère
Être à la hauteur pour ça.
Il faut sortir de sa tanière
La ~~solitude~~ habitude alors s'en va.*

*Dans la salle du presbytère
À quatorze heures
(Après-midi) ces jeudi-là
Unis dans une chaude atmosphère
Tout heureux de se retrouver-là,
On joue, on goûte, on se désaltère
Mais on sort aussi parfois.
Ne vivons pas en solitaire
Et rejoignons bien vite ce club-là*

Angèle Chatelain



NAISSANCES

AKALAI Imran, né le 7 juin 2021
Au foyer de Mustapha AKALAI et de Fadma BAROUDI

BARTHEZ FILLION Sacha, né le 5 mars 2021
Au foyer de Alexis FILLION et de Amandine BARTHEZ

ALBERT Jade, née le 9 novembre 2021
Au foyer de Alain ALBERT et de Julie SEVESTRE

BERTHET Sacha, né le 8 juin 2021
Au foyer de Jérémy BERTHET et de Morgan ADOL

ALVES Valentin, né le 5 mars 2021
Au foyer de David ALVES et de Virginie NIVELEAU

MERMAZ Pacôme, né le 28 mai 2021
Au foyer de Arnaud MERMAZ et de Anaïs MAUGIN

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés.

MARIAGES

BERTHON Xavier et PELLETIER Julie, le 18 septembre 2021

GUILLERMIN Walter et METRAL Fiona, le 17 juillet 2021

THUILLIER Raphaël et COSTER Stéphanie, le 3 juillet 2021

Tous nos vœux de bonheur aux époux.

DÉCÈS

ENCRENAZ Gérard, 73 ans, décédé le 9 septembre 2021

MANNEVILLE Adrien, 73 ans, décédé le 20 novembre 2021

MARTIN Francine, 76 ans, décédée le 25 août 2021

*Nous renouvelons nos sincères
condoléances aux familles.*





MONTAGNY

L'association de culture et de loisirs reprend du service pour ses animations d'automne

Après une année sans animation, l'amélioration de la situation sanitaire a permis aux bénévoles de l'association de culture et de loisirs de Montagny-les-Lanches de relancer leurs traditionnelles animations, notamment fin septembre avec un vide-greniers.

La prochaine sera très festive, avec la soirée choucroute animée par Mirage, samedi 30 octobre.

Les bénéfices des animations permettent de financer l'activité gym de l'association.

J-F.T.



La vingtaine de bénévoles de l'ACLM. Photo Le DL/J.-F. T.

Renseignements et réservations au 06 11 89 31 96.

▲ Article Dauphiné Libéré du 09 octobre 2021

MONTAGNY-LES-LANCHES

Gens du voyage : la maire désemparée



Le groupe de caravanes installé au bas du village devrait rester une quinzaine de jours sur une parcelle agricole. Photo Le DL/J.-F. T.

Depuis quelques jours, un groupe de caravanes des gens du voyage s'est installé à l'entrée du village de Montagny-les-Lanches, sur un terrain privé situé à la hauteur du poste électrique haute tension.

Une occupation illégale et délicate à gérer pour la maire, Monique Pimono. Elle fait suite à l'occupation d'une parcelle, très proche, par un groupe évangélique d'une centaine de caravanes dans le secteur du Treige à Seynod, en juillet dernier.

« J'ai pris contact avec la préfecture, mais je me suis vite rendu compte de mon impuissance à faire repartir ce groupe. Je leur ai proposé de s'installer sur le terrain qui avait déjà été occupé pour éviter de dégrader une autre

parcelle, mais ils ont préféré s'installer sur celle-ci où l'herbe est verte. On sent bien qu'ils n'ont peur de rien et font comme ils veulent », confie, avec désarroi, Monique Pimono.

Et de poursuivre : « La gestion des gens du voyage est un gros problème que nous devons résoudre au niveau du Grand Anney. On se doit de trouver des solutions pour gérer les grands groupes par un terrain spécifique comme nous le demande la loi, estime-t-elle. Cela n'a pas été fait cette année. »

Une situation que regrette l'édile qui se sent abandonnée par l'Etat et sans soutien de la collectivité pour gérer, bien seule, ce type d'installation.

Jean-François TAPPONNIER

◀ Article Dauphiné Libéré du 06 septembre 2021

MONTAGNY-LES-LANCHES

École primaire : la directrice Cécile Caretta s'en va



La municipalité a salué l'action auprès des enfants de Cécile Caretta, directrice de l'école primaire qui part. Photo Mairie

Cécile Caretta, directrice de l'école publique de Montagny-les-Lanches depuis 8 ans, est partie vers de nouveaux horizons, saluée lors d'une réception en mairie par Monique Pomonow, maire, et par le conseil municipal, le personnel communal, les enseignants, les membres de la commission scolaire et ceux de l'association Le Préau.

Cécile Carreta a été remerciée pour « son professionna-

lisme et la qualité des relations établies, privilégiant le bien-être permanent des élèves », notamment avec l'organisation des classes de mer en Gironde. Elle avait eu l'honneur de participer à l'inauguration de l'extension de l'école.

Monique Pomonow a également remercié Christelle Maurer et Lola Verthuy « pour leur implication dans leur activité respective d'enseignement et de surveillance ».

▲ Article Dauphiné Libéré du 17 juillet 2021

MONTAGNY-LES-LANCHES

Des effectifs toujours en progression à l'école



Une belle ambiance de rentrée devant l'école où parents et enfants étaient heureux de retrouver le chemin des écoliers. Photo DR

Jeudi 2 septembre, parents et enfants se sont retrouvés devant le portail de l'école, inquiets pour certains et joyeux pour d'autres de retrouver le chemin de l'école. Les effectifs sont à la hausse avec un décompte de 80 écoliers pour (76 en 2020) répartis en trois classes dont une maternelle avec 29 élèves et deux classes en élémentaire de 24 (CP-CE1) et 27 (CM1-CM2) élèves. De

quoi satisfaire la nouvelle directrice, Sylvie Lavigne-Beauzon qui a pris ses fonctions avec le soutien de l'équipe municipale et des parents d'élèves.

L'association des parents d'élèves Le Préau était présente devant l'école pour offrir café, thé, jus de fruit et quelques petits gâteaux moelleux pour accueillir nouveaux et anciens parents.

▲ Article Dauphiné Libéré du 05 septembre 2021



La commission Information

—
Communication

*vous souhaite une
bonne et heureuse
année 2022*



L'ÉCHO
des Lanches

MAIRIE

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. 04.50.46.71.27 - Fax. 04.50.46.68.89

email : mairie@montagny-les-lanches.fr

Site : www.montagny-les-lanches.fr